

Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boisson

À déposer au moins 15 jours avant la date de la manifestation

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Qualité :

Structure (association, écoles, entreprises...) :

Nom :

Adresse : CP : Ville :

Téléphone : Courriel :

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire de 1er et 3ème Groupe

du : / / à : h mn au : / / à : h mn

Lors de l'évènement : à (lieu) :

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Signature :

le / /

Classification des boissons : (Article L.3321-1 du Code de la Santé Publique)

1er Groupe : Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas à la suite d'un début de fermentation des traces d'alcool supérieures à 1,2°, limonades, infusions, lait, café, thé, chocolat...

3ème Groupe : Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vins, bières, cidres, poirés, hydromel, vins doux naturels, crèmes de cassis, jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2° à 3° d'alcool, vins de liqueurs, apéritifs à base de vins, liqueurs de fruits ne titrant pas plus de 18° d'alcool pur.

N° de l'arrêté :

N° de feuillet :